

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mercredi 3 juin 2015* *à 20h30*

Séance du 3 juin 2015

L'an deux mille quinze, le trois du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2015

Date d'affichage : 22 mai 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, GASTOUT Sandrine, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS pierre.

Absents excusés :

Madame RILLET Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 14 avril 2015, passage à l'ordre du jour.

A 22h15, Madame FOLLET Mireille devant partir a donné pouvoir à Madame AUDIANNE Marie-Claude.

DELIBERATION DE RETRAIT D'AGGLOPOLYS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'Agglopolys de se retirer du Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher avec toutes les conséquences que cela aurait sur les autres Communes restantes affiliées. Il informe également que les membres de notre Communauté de Communes sont en désaccord total avec ce retrait.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter contre le retrait de la communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) du Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix, soit à l'unanimité, contre le retrait de la Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) du Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait le point sur le projet d'agrandissement du hangar communal dont le dossier avait été monté en 2013, puis annulé en 2014. Il faut donc redéposer le permis de construire. A cet effet il est proposé différentes surfaces d'agrandissement, sachant qu'actuellement il est d'une surface de 169 m². Il est proposé d'agrandir de 100 ou 135 m². Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, souligne qu'il faut une augmentation suffisante de surface pour ne pas être trop juste. Monsieur le Maire propose donc de déposer le permis pour la surface maximum, soit 164 m² environ. Monsieur GAUTIER Patrick fait remarquer qu'il faut garder l'optique d'une évolution possible pour le scolaire dans le choix de la surface agrandie. Monsieur le Maire précise que l'agrandissement maximum proposé n'impacte pas sur un agrandissement éventuel du groupe scolaire vu qu'il y a encore de la place entre le hangar agrandi et le préau scolaire.

Monsieur le Maire propose de voter pour un agrandissement du hangar communal d'une surface de 164 m², de faire refaire les plans d'agrandissement par le même architecte que celui qui avait fait les anciens, de redéposer le permis de construire, et dès le retour de l'accord de permis de lancer la consultation des entreprises pour ce projet d'extension du hangar communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- De retenir une surface d'agrandissement de 164 m²
- De faire reprendre les plans par le même architecte que celui qui les avait faits précédemment, soit Mr RETAILLEAU Michel.
- De déposer le permis de construire dès que les plans sont prêts
- De lancer la consultation des entreprises dès l'accord du permis de construire

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer les pièces afférentes au dossier.

PROJET BRANCHEMENT ELECTRIQUE DEFINITIF PARC DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un branchement électrique définitif au Parc de Loisirs, plutôt que d'en demander un provisoire chaque année pour les fêtes estivales, sachant que le matériel a déjà été acheté en 2014 pour la partie abonné. Le coût de cette installation par ERDF est de 1 369,55 €. L'abonnement n'étant actif que de mai à juillet comme actuellement pour les branchements provisoires. Monsieur le Maire suggère également de rajouter une terre en plus du compteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix d'installer un branchement électrique définitif au parc de Loisirs, et adopte le devis d'ERDF d'un montant de 1 369,55 €.

TARIF ANNONCES PUBLICITAIRES BULLETINS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PRIOUX Sébastien, qui expose la proposition du comité consultatif Communication d'ouvrir aux entreprises ou habitants Fresnois, qui le souhaitent, une page d'annonces publicitaires dans les bulletins d'informations communaux moyennant une participation financière. Le comité consultatif s'est arrêté sur un prix de 80 € annuel pour 4 parutions (3 bulletins d'informations « Fresnes info » et 1 bulletin annuel), ce qui revient à 20 € la parution.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour instaurer et fixer le tarif de cette annonce publicitaire dans les Bulletins d'Informations Communales.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- D'instaurer un encart publicitaire dans les bulletins d'informations Communales pour les entreprises et habitants Fresnois qui le souhaitent
- De fixer un tarif annuel pour ces annonces publicitaires de 80 €, correspondant à 4 parutions dans les bulletins d'informations communaux (3 bulletins d'informations « Fresnes infos » et 1 bulletin annuel)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Monsieur le Maire propose pour cette année une baisse de 10% des attributions de subventions aux associations correspondante à la baisse des dotations de l'Etat aux Communes, et donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, qui expose au Conseil Municipal les subventions versées en 2014 et indique la somme proposée pour chacune d'elles.

Monsieur BOIS Pierre trouve dommage de baisser les subventions pour les associations communales, ce qui risque de les pénaliser. Monsieur le Maire explique que vu la baisse des dotations et l'augmentation des charges incombant aux Communes, notamment les TAP, chacun doit faire un petit effort symbolique, d'autant plus que les associations Fresnoises bénéficient de la location du foyer communal gratuitement 2 fois par an.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de baisser de 10% l'attribution des subventions aux associations pour 2015, sauf pour l'école, en informant des raisons de cette diminution. Les subventions sont attribuées somme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2015
Club de l'Espoir	207,00 €
ANACR (Anciens Combattants 1939/1945)	45,00 €
UNC-AFN de Fresnes	45,00 €
Les amis de la route d'école	90,00 €
Coopérative scolaire (20 € par enfants 116 enfants)	2 320,00 €
Comité des fêtes Hand-Ball	153,00 €
A.F.N.S	153,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres	135,00 €
Etincelle	45,00 €
CFA BTP BLOIS (2 adolescents 36 X 2)	72,00 €
Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (3 adolescents 36 X 3)	108,00 €
Association Dominique SAVIO	45,00 €
Les Planches de Fresnes (théâtre)	90,00 €
LEAP BOISSAY (1 élève 36 X 1)	36,00 €
FNACA CONTRES	45,00 €
DDEN 41	30,00 €
TOTAL GENERAL	3 619,00 €

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX RUE DE LA BIEVRE ET RUE DU VERT BOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, qui rappelle les travaux prévus Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois, notamment le busage côté gauche, passage piétons, sentier piétons avec poteaux bois et dos d'âne.

Monsieur le Maire informe que la DSR est acquise et que les Amendes de Police passent en commission en juillet avec des contraintes supplémentaires à respecter, avec autorisation de commencer les travaux. Monsieur le Maire donne lecture à cet effet du courrier reçu du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lancer la consultation des entreprises pour une réalisation des travaux en juillet car pour ne pas perdre la DSR il faut que les travaux soient terminés et payés début novembre. Il est proposé de faire 2 Lots : lot 1 pour les sentiers piétons, le terrassement, le busage et le calcaire, lot 2 pour le revêtement de chaussée et ralentisseur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de lancer la consultation des entreprises pour le lancement des travaux de voirie Rue de la Bièvre et Rue du Vert Bois. Deux lots sont proposés aux entreprises : Lot 1 pour les sentiers piétons, le terrassement, le busage et le calcaire, lot 2 pour le revêtement de chaussée et ralentisseur.

FEU D'ARTIFICE 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si cette année la Commune organise ou non un feu d'artifice, sachant qu'il n'y a pas d'animations ni de fêtes prévues par les diverses associations communales.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de ne pas faire tirer de feu d'artifice cette année, vu que sans animations autour il risque de n'y avoir que peu de

personnes présentes. La possibilité d'organiser quelque chose avec les associations communales pour l'année prochaine sera étudiée.

CANTINE SCOLAIRE : SUBVENTION EXPERTISE ET GESTION MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais d'expertises comptables concernant la validation des comptes de la cantine s'élèverait à 550 €, et que ceux-ci sont nécessaires pour la suite du dossier en cours. De plus il manquerait 2 500 € à la cantine scolaire pour finir l'année scolaire, avant la reprise de la gestion par la Commune en septembre.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'attribuer pour le moment une subvention de 1 500 € comme les années précédentes et de demander la situation comptable à jour ainsi que les prévisions, avant de déterminer les sommes nécessaires à la clôture de l'année scolaire, et ceci pour la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue fin juin.

ACQUISITION D'UNE REMORQUE ROUTIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une remorque routière largeur utile 1,7m longueur 2,5 m à 3 m freinée sur le budget assainissement pour transporter le mini-tracteur tondeuse à la station, car celui-ci n'est pas homologué pour circuler sur la route. Après plusieurs recherches et relevé des prix sur internet le coût s'élève autour de 2 000 € HT pour des remorques de caractéristiques similaires. Il est exposé le devis des Ets Sologne Motoculture d'un montant HT de 1 834,20 € avec comme option 1 kit ridel pour 240 € HT.

Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité, d'acquérir une remorque routière avec plateau basculant, charge utile de 900 kg et 1 kit ridel et retient le devis des Ets Sologne Motoculture correspondant pour un montant de 2 074,20 € HT.

REPARATIONS DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux urgents d'entretien de voirie sont nécessaire Rue de Villedy, ainsi qu'au croisement de le Rue de Vaux Robert avec la Route de Cheverny, et expose à cet effet le devis des Ets EUROVIA d'un montant de 3 845 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter le devis des Ets EUROVIA pour les réparations urgentes de voirie Rue de Villedy et au croisement de le Rue de Vaux Robert avec la Route de Cheverny d'un montant HT de 3 845 €.

Madame FOLLET Mireille devant partir donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude à partir de 22h15.

VALIDATION DES HORAIRES DE TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude qui expose au Conseil Municipal les horaires retenus en concertation avec le corps enseignant pour les temps d'activités périscolaires de la prochaine rentrée, à savoir : le jeudi après-midi de 15h à 16h30 pour les TAP et le vendredi après-midi de 15h à 16h30 TAP sous forme de garderie.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, les horaires de temps d'activités périscolaires pour la prochaine rentrée comme suit :

- Le jeudi après-midi de 15h à 16h30 pour les activités
- Le vendredi après-midi de 15h à 16h30 sous forme de garderie

Ensuite Madame AUDIANNE Marie-Claude donne lecture du projet éducatif de territoire correspondant à ces TAP pour l'année scolaire à venir pour validation par le Conseil Municipal, puis l'Inspection de l'éducation nationale et la direction départementale de la cohésion sociale (Mr le Préfet).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le projet éducatif de territoire tel qu'il a été présenté avec les objectifs éducatifs suivants : vivre ensemble,

savoir respecter, favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant, permettre aux enfants de vivre un vrai temps de loisirs selon leurs souhaits et désirs et favoriser et stimuler sa créativité.

MISSION D'ETUDES D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'enclencher 1 étude sommaire avec chiffrage de la construction auprès d'un architecte pour le projet de la salle des fêtes, pour pouvoir ensuite faire le référendum. Il informe également que plusieurs salles ont été visitées pour donner des idées et comparer.

Le Conseil Municipal, après délibération décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de consulter un architecte pour l'étude d'une salle d'environ 250 à 300 places assises. Il est proposé de missionner le même architecte qui a travaillé sur une extension du foyer actuel. Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire auprès de l'architecte et de signer la mission.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2% les tarifs communaux pour 2016, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'augmenter de 2% les tarifs communaux pour 2016, sauf ceux de la garderie qui restent inchangés.

Les tarifs communaux pour 2016 sont donc:

CONCESSIONS CIMETIERE :

- perpétuelle 221 €
- cinquantenaire 127 €
- trentenaire 64 €

LOCATION FOYER COMMUNAL :

- *tarif commune :*
 - 1 journée 171 €
 - 2 journées 262 €
 - vin d'honneur 57 €
 - week-end 319 €
(à compter du vendredi midi)

- *tarif hors commune :*
 - 1 journée 343 €
 - 2 journées 514 €
 - vin d'honneur 68 €
 - week-end 582 €
(à compter du vendredi midi)

GARDERIE SCOLAIRE :

- forfait mensuel 22,00 €
- quotidien (exceptionnel) 3,50 €

REFORME LIVRES BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RILLET Patricia, qui expose au Conseil Municipal, à la demande des bénévoles de la Bibliothèque une liste de livres à mettre au rebus, afin de permettre le renouvellement des œuvres. Tous ces 87 livres sont assez anciens et seront proposés à une association.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de mettre au rebus les 87 livres contenu dans la liste fournie par les bénévoles de la Bibliothèque Municipale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'installation du standard téléphonique au secrétariat de Mairie prévu au Budget dont le coût s'élève à 2 000 €
- de la location de 100 € par mois d'un copieur d'occasion à l'essai pendant 3 mois pour la Mairie, avec possibilité d'achat à 2 000 €. Il est suggéré de connaître le coût des consommables avant l'achat éventuel de celui-ci
- que la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le mardi 16 juin 2015 à 18h30 au foyer communal
- que la cérémonie de commémoration du 18 juin est prévue à 19 heures, sans la musique
- du projet de délibération de la Communauté de Communes Val de Cher Controis concernant la prise en charge de l'entretien de certains ronds-points, en excluant le rond-point de l'Orchidium. Monsieur le Maire est intervenu en conseil communautaire afin que tous les ronds-points soient pris en charge. Il s'en est suivi une situation confuse ne permettant pas à ce jour de clarifier la situation.
- que la prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le 26 juin 2015 à 20h30 à la Mairie
- que la commissions MAPA se réunira en début de semaine 26 concernant le projet de travaux voirie Rue de la Bièvre et Rue du vert Bois
- d'une prochaine réunion du comité consultatif communication pour la préparation du bulletin municipal « Fresnes info » de juillet
- des travaux de changement de 5 branchements de compteur d'eau rue de Chitenay par les employés communaux
- qu'il faut dès à présent réfléchir sur le projet à présenter pour le DRS 2016 car le dossier doit être déposé avant le 30 novembre prochain :
 - o Monsieur le Maire suggère l'éclairage public rue de Chitenay
 - o Monsieur PRIOUX Sébastien propose également la sécurisation de la Rue de la Taille Picard

Il est fait part d'une demande d'un riverain de l'Allée du parc de mettre un panneau « sauf riverain » pour qu'il puisse prendre le sens interdit pour rentrer chez lui, sans être obligé de faire le tour par la Rue de Fougères.

La séance est levée à 23h20

Le Maire,
J.M DYÉ.